REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **17 octobre 2011**

Délibération n° 2011-2534

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Fons

objet : Station d'épuration - Mise aux normes - Réévaluation de la dépense - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Ferraro

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 octobre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 19 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Réale), Charles (pouvoir à M. Buna), Desseigne (pouvoir à Mme Lépine), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Sturla), Balme (pouvoir à M. Claisse), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Serres), MM. Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Augoyard), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à M. Roche), Mme Palleja, M. Pili (pouvoir à M. Justet), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Grivel), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand, Turcas.

Séance publique du 17 octobre 2011

Délibération n° 2011-2534

commission principale :	proximité et environnement
commune (s) :	Saint Fons
objet :	**Station d'épuration - Mise aux normes - Réévaluation de la dépense - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**
service :	Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibérations n° 2007-4125, 2007-4642 et 2009-1093 des Conseils du 2 mai, 18 décembre 2007 et 30 novembre 2009, le montant total de l'autorisation de programme individualisée sur l'autorisation de programme globale C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme, au titre de l'opération n° 1336 - Mise aux normes de la station d'épuration à Saint Fons s'élève à 60 523 000 € HT à la charge du budget annexe de l'assainissement.

Le montant du marché principal s'élève à 54 700 000 € HT (en prix de base hors révisions de prix), les marchés de maîtrise d'œuvre contrôle technique, coordination sécurité, contrôle de performances et renouvellements de matériels (four n° 1, unité de traitement n° 3) s'élèvent à 2 900 000 € HT ; le reste de l'individualisation d'autorisation de programme étant prévu pour les révisions de prix.

Les dépenses réelles réalisées à ce jour s'élèvent à 55 420 000 € HT.

A réception du décompte général et définitif du marché de travaux et des estimations des montants restant à payer au titre des marchés annexes, le montant des sommes restant à payer est estimé à 6,380 M€, portant le coût global prévisionnel de l'opération à 61 800 000 € HT.

Il est donc proposé l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme, sur l'opération n° 1336 - Mise aux normes de la station d'épuration à Saint Fons pour un montant de 1 277 000 € HT en dépenses portant le montant total de l'autorisation de programme individualisé à 61 800 000 €. Cette réévaluation de la dépense de 2,1 % s'explique par l'évolution défavorable des révisions de prix sur les quatre années écoulées depuis la notification des marchés de maitrise d'œuvre et de travaux. Le montant initial en valeur de base de ces marchés a été respecté ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve la réévaluation de la dépense pour les travaux de mise aux normes de la station d'épuration à Saint Fons pour intégrer l'évolution des révisions de prix prévues, portant la dépense de 60 523 000 € HT à 61 800 000 € HT.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme sur l'opération n° 1336 - Mise aux normes de la station d'épuration à Saint Fons, individualisée le 30 novembre 2009 pour un montant de 60 523 000 € HT en dépenses.

Le montant de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de 1 277 000 € HT en dépenses à charge du budget annexe de l'assainissement, reparti selon l'échéancier suivant :

- 1 277 000 € HT pour l'année 2011.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 61 800 000 € HT.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 octobre 2011.